

Chère consœur, cher confrère

Nous vous invitons à nouveau à soutenir la tribune « bruit et santé publique, le déni du secteur aérien », initialisée à l'initiative d'un groupe de médecins de la région parisienne convaincus que l'accumulation des nuisances sonores génère un véritable problème de santé publique.

Cette conviction s'appuie sur l'ensemble des publications faite par les organismes officiels (ACNUSA, CNB , ADEME, Bruitparif), sur une thèse de médecine en forme de méta-analyse soutenue à l'Université de Lyon , auxquelles s'ajoutent des publications scientifiques commentées sur le compte tweeter du professeur Thomas Muenzel, un cardiologue allemand, auteur d'articles sur l'impact sanitaire des nuisances sonores, qui a accepté de signer notre tribune. Un autre signataire, le docteur Jean-Pierre Enjalbert, maire honoraire d'une commune également touchée, s'est intéressé à l'impact des nuisances sonores sur l'apprentissage scolaire.

La question des nuisances sonores dues à l'aviation civile connaît de nouveaux rebondissements avec la décision prise par les autorités néerlandaises de limiter le nombre de mouvements annuels de l'aéroport d'Amsterdam à 440000 vols contre 500000 actuellement. Dès lors, les associations interpellent : pourquoi ce qui est possible aux Pays-Bas ne le serait-il pas à Roissy-Charles de Gaulle et dans d'autres villes durement impactées par les nuisances du transport aérien ?

Plus récemment, nous avons été informés d'une démarche des associations belges pour une limitation des vols à 220000 par an et l'installation progressive d'un couvre-feu, dans la perspective d'une lutte contre le bruit aéroportuaire. Nous ne sommes donc pas les seuls à nous inquiéter des problèmes de santé liés aux nuisances sonores des aéroports.

C'est, par ailleurs, en Ile de France, près de 100000 plaintes de particuliers qui ont été déposées contre les nuisances aériennes diurnes et nocturnes des trois aéroports qui encadrent la capitale. Mais ces personnes impactées par le bruit, qui se heurtent aux intérêts économiques du secteur aéroportuaire et à l'indifférence totale des pouvoirs publics, apprécieraient un soutien des professionnels de santé. C'est pourquoi nous nous permettons de nous adresser à vous, pour vous inviter à leur apporter ce soutien sous forme d'une signature à la tribune, dans le but d'une publication dans la presse ou pour en parler autour de vous si vous faites déjà partie de nos signataires.

Salutations confraternelles.

Pierre Sassier

8, rue de Clairvaux 95160 Montmorency

Médecin retraité – inscrit au conseil de l'ordre du Val d'Oise dans les années 80 et 90

Tel : 06 18 45 16 91 Email : psassier91@gmail.com

Deux pièces jointes :

le texte de la tribune

un formulaire de signature à renvoyer complété à l'adresse indiquée